



# LE PROJET DE STRUCTURE 2017- 2020

(Incluant les mises à jour jeunesse de 2018)

## LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE LA BUISSE *«L'engagement et les projets collectifs»*

### SON ENVIRONNEMENT

En bordure du Parc Naturel Régional de Chartreuse, entre plaines et montagnes, la Buisse est un village de 3166 habitants, qui fait partie de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais. Cette commune est intégrée dans le bassin de vie de Moirans qui est composé de 4 autres communes : Coublevie, St Jean de Moirans, Moirans et Vourey.

Elle adhère au Contrat Enfance Jeunesse, politique développée et financée en partie par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et le Pays voironnais.

L'objectif des communes associées à ce projet est de pouvoir mieux développer les actions en direction du public « enfance » et « jeunesse ».

La MJC se situe à proximité des écoles maternelle et élémentaire, favorisant l'échange et les rencontres; d'autre part elle jouxte une salle polyvalente, des terrains de jeux et des espaces de verdure, permettant la diversité des activités proposées.

### LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE LA BUISSE

Association loi 1901, la MJC a vu le jour le 15 mars 1995 grâce à la mobilisation de personnes ayant souhaité mettre en place des projets et des actions envers la jeunesse.

Elle s'inscrit dans un mouvement d'éducation populaire. Ainsi l'**émancipation de l'individu** par le vivre ensemble, par l'action culturelle, par la pratique et la découverte d'activités de loisirs, la **transformation sociale et l'éducation à la citoyenneté** sont au cœur de son projet de structure.

La MJC fait partie de l'Union Locale des MJC du Pays Voironnais afin de développer des projets transversaux autour de la jeunesse et de l'enfance.

Les actions sont impulsées par une équipe de bénévoles et de professionnels à l'écoute des adhérents. Le conseil d'administration est l'instance décisionnelle. Il valide les actions proposées aux regards des orientations du projet associatif et des limites budgétaires.

## **SON PROJET ASSOCIATIF - Orientations 2017- 2020**

### **Développer le vivre ensemble par :**

- **La continuité des actions enfances et jeunesse de la MJC.** (Voir le paragraphe « Des animations socio-culturelles pour tous »)
  - L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), pour les enfants de 3 à 11 ans.
  - Les séjours, lors des vacances scolaires pour les publics, enfance et jeunesse.
  - Des stages, lors des vacances scolaires
  - Un secteur jeune, avec différents accueils pour les ados et les préados
- **La continuité des activités annuelles.** En particulier dans les domaines artistiques, sportifs et de loisirs, elles se déroulent chaque semaine, tout au long de l'année et concernent tous les publics.
- **La continuité d'actions collaboratives envers l'enfance et la jeunesse,** dans le cadre de l'Union Locale des MJC du Pays Voironnais permettant la mixité entre les différents jeunes des communes voisines et les échanges au sein des équipes d'animateurs.
- **Son engagement au service de la Fête du village,** un temps fort pour la commune de La Buisse avec une implication des acteurs locaux (parents, associations...). Cette fête, portée par un collectif, favorise la coopération, l'intergénérationnel, la mixité sociale, la richesse des échanges, la créativité, l'expression...
- **L'organisation de sorties «familles»** où parents/enfants se retrouveront autour d'une même activité (ski, culturelle...) et ainsi vivre des moments d'échanges avec d'autres familles.
- **La mise en place** d'actions nouvelles en particulier sur les thèmes de l'action culturelle, la formation, la santé et du bien-être.

### **Développer la vie et l'engagement associatif :**

La MJC se veut un espace socio-culturel au service des adhérents/usagers, mais aussi des habitants. Avec près de 800 adhérents qui pratiquent une activité, nous pensons que cette MJC est aussi la leur. Ainsi pour que de nouveaux projets voient le jour, il nous paraît indispensable d'offrir aux adhérents des temps de réflexion et de mise en œuvre collectifs en organisant des commissions de travail. Celles-ci permettront de contribuer à :

- **Favoriser le pouvoir d'agir des adhérents**
- **Valoriser le sens du collectif et les notions de partage**
- **D'exprimer les compétences et les ressources des adhérents**

Ses valeurs seront portées par tous les membres du conseil d'administration, lesquels seront également investis d'une mission de communication. A partir des outils déjà existants au sein de la MJC (voir paragraphe), mais aussi lors de différents évènements de la commune, sous d'autres formes : flyers, visuels, affiches, diaporamas et surtout la relation directe avec les habitants.

Selon les axes travaillés dans le cadre de la réécriture du projet associatif 2017-2020, 3 commissions par thématique devraient s'organiser :

- **Une Commission «Sortie Famille»** pour faire le choix des destinations et organiser ces sorties.
- **Une Commission «Actions Culturelles»** pour envisager et mettre en œuvre des conférences / débats ou/et des journées à thème et/ou de nouvelles activités.
- **Une Commission «Santé - Bien-être - Formations»** pour envisager et mettre en œuvre des stages découvertes et/ou des formations et/ou de nouvelles activités.
- **Une commission « Jeunesse »** pour développer les actions envers les jeunes collégiens et lycéens et les impliquer dans la réflexion et la mise en place de ces actions.

Toutes ces commissions de travail seront encadrées par un membre du conseil d'administration référent. Les projets seront portés au conseil d'administration par le référent pour validation. Les commissions disposeront d'un budget et de tous les moyens de communication de la MJC (voir paragraphe à ce sujet)

- **La Commission « Fête du village »** est une instance coopérative auquel la MJC souscrit largement. Toutefois il est important que l'implication et le portage soient envisagés collectivement en lien avec les associations locales afin de maintenir cet évènement comme un temps fort et essentiel sur la commune de la Buisse.

Les actions engagées dans le cadre de la réécriture du projet associatif 2017-2020 :

- *Sortie montagne avec nuit en refuge - Commission « Sortie Famille »*
- *Formation pré Bafa (baby sitting) pour les moins de 16 ans - Commission « Santé - Bien-être - Formations ».*
- *Formation PSC 1 - Commission « Santé - Bien-être - Formations »*
- *Temps aide aux devoirs - Commission « Santé - Bien-être - Formations »*
- *Grand Jeux dans la ville & Découverte de son patrimoine - Commission « actions culturelles »*
- *Organisation d'un planning annuel de conférences (3 dans l'année) – Commission « actions culturelles »*
- *Organisation de stages découvertes - Commission « actions culturelles »*
- ...

## **DES ANIMATIONS SOCIO CULTURELLES POUR TOUS**

Les activités proposées par la MJC se déclinent ainsi :

- **Des activités artistiques, sportives et de loisirs :**

Elles s'adressent à tous les publics de 3 à 99 ans. Elles se déroulent tout au long de l'année. Ce sont des activités collectives (sauf pour la pratique de la musique) qui ont pour objectifs, le bien être, le plaisir, la rencontre, les échanges... Les activités sont encadrées par des intervenants qualifiés dans le domaine requis.

- **Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 3/11 ans :**

Il est agréé par le ministère de la cohésion sociale.

Il détient le label «charte de qualité des accueil de loisirs du Pays Voironnais».

Il est cofinancé par la CAF et la DDCS (poste FONJEP).

Il propose des activités collectives variées d'éveil, d'expression, de créativité, sportives, de loisirs...

**L'accueil de loisirs pour les enfants de 3/11 ans** est ouvert tous les mercredis après la classe durant les périodes scolaires et durant chaque période de vacances scolaires (sauf lors des fermetures de la mjc la semaine située entre Noël et le nouvel an, et 2 semaines au mois d'août).

Les enfants peuvent venir, en journée complète ou en demi-journée, avec ou sans repas.

Les tarifs sont adaptés en fonction des ressources de la famille.

L'équipe d'encadrement de l'ALSH est composée d'un directeur, d'une directrice adjointe et d'animateurs qualifiés ou stagiaires BAFA dont le nombre varie en fonction du nombre d'enfants accueillis. Les normes d'encadrement minimum sont de 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

L'accueil de loisirs vise à l'épanouissement de l'enfant (autonomie, vivre ensemble, découverte des autres, du milieu, des activités variées...)

Et à son plaisir de «faire» dans un cadre sécurisé. Pour ce faire, nous mettons tout en œuvre afin que chaque enfant trouve sa place au sein de la structure : des espaces différents pour chaque tranche d'âge (3/6 ans et 7/11 ans), des jeux en accès libre, un coin lecture, un coin construction, un coin activités calmes (perles, coloriages...).

Les animations ne sont jamais imposées. Nous restons dans le plaisir de jouer. Nous essayons de respecter les désirs des enfants et le rythme de chacun.

Plus les enfants sont grands plus leur degré d'autonomie et de responsabilisation est favorisé afin de répondre au mieux à leurs attentes.

Les tarifs dépendent des ressources des familles de manière à favoriser l'accès à tous. Un tarif plus avantageux est appliqué à partir du 2<sup>ème</sup> enfant et pour les inscriptions à la semaine.

#### • Des stages

Durant les périodes de vacances, des stages sportifs, créatifs, culturels ... sont proposés.

Ces stages collectifs peuvent être ouverts à tous les publics (intergénérationnel ou public ciblé : filles 11/13 ans par ex...) afin de proposer la découverte ponctuelle d'une activité et favorisant les temps d'échanges.

Ces stages lorsqu'ils sont destinés aux enfants et aux jeunes peuvent être intégrés à l'accueil de loisirs (même tarif et mêmes horaires) ou se dérouler sans rapport avec l'accueil de loisirs (tarif spécial, horaires différents).

Ces stages peuvent être organisés avec d'autres structures (ex: ski...)

#### • Des séjours

Des séjours thématiques sont également mis en place durant les vacances.

Le but de ces séjours est la découverte de la vie en collectivité, le dépaysement, le développement de l'autonomie, l'esprit ludique, la rencontre avec les autres...

Ces séjours peuvent être organisés avec d'autres structures des communes voisines afin de mutualiser les moyens et de créer une vraie dynamique de groupe.

L'équipe d'encadrement est constituée du directeur du séjour et d'animateurs qualifiés et expérimentés.

Nous proposons jusqu'à présent 3 séjours chaque été pour des publics différents: 6/8 ans, 9/12 ans et 13/16 ans. **Les séjours sont mis en place en fonction des projets des jeunes et peuvent avoir lieu en dehors de la période estivale.**

Avec notre affiliation à l'Union Locale des MJC du Pays Voironnais (depuis 2014), nous pouvons proposer d'autres séjours pour les ados durant les petites vacances.

- **Un Secteur Jeunesse**

**L'accueil pour les jeunes de 11/13ans «spécial pré-ados»** est ouvert les vendredis en périscolaire, le samedi une fois par mois lorsqu'il y a une sortie organisée et durant les vacances scolaires. C'est un accueil réservé aux jeunes qui viennent de rentrer au collège et qui ne se retrouvent ni dans l'accueil de loisirs classique, ni dans le groupe ados. Les animations proposées sont principalement des sorties : patinoire, cinéma, piscine, tir à l'arc... afin que les jeunes puissent se rencontrer et échanger autour d'une activité attractive. Depuis, octobre 2018, l'accueil périscolaire s'est développé avec une permanence au collège de Coublevie une fois par semaine et un temps plus important sur le montage de projet avec les jeunes les mercredis après midi.

**L'accueil de loisirs pour les jeunes de 13/17 ans «spécial ados»** les accueille tous les vendredis en soirée durant les périodes scolaires, un samedi par mois lorsqu'il y a une sortie organisée et durant les vacances. Depuis, octobre 2018, l'accueil périscolaire s'est développé avec une permanence au collège de Coublevie une fois par semaine et un temps plus important sur le montage de projet avec les jeunes les mercredis après midi.

Ces accueils sont encadrés par un animateur permanent et un animateur occasionnel. Ils proposent des animations structurantes avec des règles (jeux sportifs, jeux d'expression...) tout en laissant des temps libres, d'échange entre les jeunes. Un temps spécial « montage de projet » a vu le jour en 2016 afin de permettre aux jeunes d'initier leur projet en petit groupe et d'être soutenu et aidé par un animateur.

Les animateurs sont garants du bon respect des règles de vie, des lieux et du matériel et impulse une dynamique pour intégrer les jeunes dans des projets (stages, vacances, sorties, recherche de financement...).

Des **stages et des formations pour les animateurs bafa ou des jeunes en service civique** : la mjc accueille et forme tout au long de l'année, des jeunes de +17 ans au métier d'animateur. Ils peuvent faire leurs stages (observation, pratique...) au sein de l'accueil de loisirs pour obtenir leur bafa ou faire leur mission de service civique.

En 2019, un tarif différencié en fonction des différents types d'accueil sont mis en place :

Tarif périscolaire au forfait,

Tarif vacances ados à la demi-journée ou journée.

Tarif spécial pour les séjours.

Tous les tarifs dépendent des ressources des familles de manière à favoriser l'accès à tous.

## LES DIFFERENTS ACTEURS DE LA MJC

### *Les membres du Conseil d'Administration de la MJC*

Ces personnes sont représentatives des adhérents de la MJC et de leurs attentes. Ce sont elles qui valident les orientations, les actions à suivre...

Ce sont des personnes ressources qui peuvent proposer de nouvelles activités, des intervenants, de nouveaux projets, de nouvelles orientations...

Ces personnes se réunissent une fois par mois afin de valider les différentes actions.

Nous souhaitons associer les associations Buissardes au CA afin de travailler en concertation et en mutualisant nos moyens pour développer des projets sur la commune.

Des représentants de la mairie de La Buisse sont membres de droit du Conseil d'Administration de la mjc.

### *Les salariés de la MJC*

La MJC est composée de 25 salariés environ qui représentent 6 équivalents temps plein :

- La directrice de la MJC est mise à disposition par la Mairie de La Buisse. Elle assure la mise en place et le suivi des différentes actions, elle dirige l'équipe de salariés, elle gère l'aspect administratif de la structure, relation avec les partenaires et les élus, la communication, elle est force de proposition...
- Le directeur de l'accueil de loisirs coordonne l'équipe d'animateurs bafa, met en place les programmes d'animations, la communication... Il anime les temps de rencontre avec les jeunes.
- Une personne « chargé de mission jeunesse » a été embauchée à temps plein depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018 afin de développer le secteur jeunes et l'implication des jeunes au sein du collectif « jeunesse »
- La secrétaire/comptable s'occupe de toutes les tâches de secrétariat, de comptabilité, les inscriptions...
- Les animateurs techniciens d'activités travaillent à temps partiel et encadrent les activités annuelles. Ils sont pour la plupart embauchés en contrat à durée indéterminée. En 2017, ils sont 16 à encadrer les activités spécifiques (danse, yoga, cirque...)
- Les animateurs ponctuels de l'accueil de loisirs encadrent les animations auprès des enfants le mercredi et durant les vacances scolaires et mettent en place les programmes.

### ***Les adhérents de la MJC***

Pour l'année 2016/2017, la MJC comptait 800 adhérents.

Notre objectif est de répondre au mieux à leurs attentes. Pour cela, ils sont invités une fois par an à l'assemblée générale.

Nous proposons régulièrement des sondages de satisfaction. Ces retours nous permettent de connaître leurs attentes et d'évoluer en même temps que la demande.

### ***Les partenaires***

- ❖ **La mairie de La Buisse** prête ses locaux, prend en charge les frais de fonctionnement (électricité, eau, entretien, nettoyage...), met à disposition le poste de directrice de la MJC et alloue une subvention afin de soutenir les différentes actions de la MJC en direction des enfants et des jeunes. Une convention d'objectifs est signée entre la mairie et la MJC.
- ❖ **La Caisse d'Allocations Familiales** finance une partie des charges de l'accueil de loisirs par le biais des prestations de service.
- ❖ **La DDCS** finance en partie le poste d'animateur permanent afin de favoriser les projets envers l'enfance et la jeunesse et pérenniser les actions.
- ❖ **Les différentes associations de La Buisse** (la bibliothèque, les parents d'élèves, les écoles...) pour des projets ponctuels: carnaval, animations communes... ce qui permet de créer du lien entre tous les acteurs de la commune.

## **LA COMMUNICATION**

- ❖ **La plaquette annuelle** : Chaque année, la mjc crée et diffuse une plaquette colorée qui reprend toutes les activités qui sont proposées avec les jours, les horaires, les intervenants... Cette plaquette est distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des Buissards et envoyée par courrier aux adhérents des communes voisines.

- ❖ **Le site internet** : La MJC tient à jour un site : <http://mjc-labuisse.fr> afin de diffuser des informations fiables. Les informations sur toutes les actions sont disponibles sur ce site :
  - l'équipe de bénévoles et de salariés (trombinoscope),
  - les modalités d'inscription et horaires d'accueil,
  - les fiches à télécharger (fiche sanitaire de liaison, fiche d'inscription, règlement intérieur...),
  - les activités annuelles,
  - les programmes de l'accueil de loisirs,
  - les stages,
  - les albums photos...

Ce site est un outil précieux qui permet aux adhérents d'avoir accès à toutes les informations à tout moment.

- ❖ **Une page Facebook** afin de communiquer davantage sur les actions en cours et les temps forts.
- ❖ **Envois par email** : En fin de chaque mois, un mail est envoyé aux adhérents qui participent à l'accueil de loisirs afin de donner le programme du mois suivant et faire un rappel pour les inscriptions.
- ❖ **La lettre, le Mag de La Buisse** : La MJC dispose aussi d'un encart dans le bulletin municipal La Buisse Info, édité chaque mois et déposé dans chaque boîte aux lettres. Ces informations permettent d'informer des personnes extérieures à la MJC.
- ❖ **Le panneau lumineux de la mairie** : Pour des actions ponctuelles, la MJC peut diffuser un message court sur le panneau lumineux de la mairie.